



Déclaration de la CFDT-Culture au CTPM extraordinaire du 6 novembre 2008 (château de Fontainebleau)

La CFDT-Culture fait part aux membres du CTPM de son intention de voter contre la création du nouvel EPA Fontainebleau, et elle tient à s'en expliquer.

La « non-solution » proposée pour les salariés RMN du droit d'entrée suffirait à elle seule à justifier notre opposition à la création de l'établissement en EPA. La mise en place, entre le nouvel EPA et la RMN, d'une « convention de prestation de service » aboutirait au « prêt » à l'opérateur de personnels de droit privé auxquels, contrairement à ce qui s'était passé lors des créations d'EPA antérieures, ne sera pas offerte la possibilité d'une intégration dans la fonction publique. Cette solution précipite dans l'indécision et l'absence de perspective professionnelle pérenne des agents qui restent la variable d'ajustement d'opérations de « modernisation » et de « mise en concurrence » dont la finalité reste toujours, quoiqu'on en dise, le délestage des emplois publics. Sur ce point, les termes de la synthèse de la réunion du 22 octobre sont clairs : « les contraintes budgétaires ne permettent plus la création de postes dans la fonction publique. »

(Aujourd'hui, le président de la République proclame que « l'idéologie de la dictature des marchés et de l'impuissance publique est morte avec la crise financière » (21 octobre 2008, Allocution devant le Parlement européen à Strasbourg), révélant du même coup que les contraintes budgétaires n'étaient que le bras armé de l'idéologie. Seule inconnue : la vitesse à laquelle le paquebot de l'État fera machine arrière...)

À l'origine, la CFDT-Culture n'était pas *a priori* opposée à la création des EPA. Les avantages d'une gestion de proximité, la réactivité plus grande que l'on pouvait tirer de ces nouvelles structures publiques, paraissaient séduisantes. Mais au fil des années et de la multiplication des EP, l'Etat s'est montré de moins en moins présent et n'a plus assumé ni son rôle de tutelle (dont d'ailleurs aucun responsable ministériel n'a réussi, jusqu'à présent, à proposer une définition claire, ni à démontrer qu'elle s'exerce réellement) ni sa responsabilité dans le devenir de ces établissements, tantôt livrés à eux-mêmes, la bride sur le cou, de plus en plus indépendants, tantôt laissés à l'abandon, suivant l'angle de lecture adopté.

Il est donc légitime de s'interroger aujourd'hui sur la pertinence de la création de nouveaux EP au sein du MCC. Aucun ministère ne comporte en son sein une telle diversité d'opérateurs aux missions et aux caractéristiques si diverses. **Les 78 opérateurs du ministère** représentent à eux seuls **10 %** du total **des opérateurs de l'État**.

Dans les conditions de réduction draconienne, passée et à venir, des budgets et des emplois pérennes, il nous semble déraisonnable de créer de nouveaux EP. Il faudrait, au contraire,

parvenir à un système de mutualisation renforcé. Comment peut-on, alors que l'on vante les mérites de la mutualisation dès lors qu'il s'agit de l'administration centrale et des directions générales où l'ouverture de la chasse aux « doublons » se fait à cor et à cris, nous proposer l'inverse, la dispersion des forces, dans le cas présent ? Il est vrai qu'à l'instar des discours et des actes gouvernementaux, le MCC, comme bien d'autres ministères, n'en est pas à un grand écart près...

Continuons de nous délester des SCN « promus » EPA, et demain, le ministère de la Culture ne sera plus qu'un agglomérat d'établissements publics avec une administration centrale moribonde, navire amiral éventré, incapable de diriger sa flotte.

Quant à la qualité de l'emploi au sein des EP, elle est en dégradation constante, marquée par l'inquiétante augmentation de la proportion de précaires et de temps incomplets, par l'inégalité croissante de traitement entre les fonctionnaires affectés dans les EP et les personnels de la Centrale. Aucun contrôle sur la légalité des recrutements n'est opéré par le Ministère qui semble s'en « laver les mains » n'étant, en dernier ressort, pas concerné. Ce n'est pourtant pas faute, de la part des syndicats, d'avoir multiplié les mises en garde.

Aucun bilan sincère — au sens technique qu'a fini par prendre ce terme — n'a été effectué sur la déconcentration des actes de gestion des fonctionnaires transférés aux EP.

Nous serions bien en peine de dresser un palmarès des établissements publics « vertueux », si l'on admet que la vertu s'y définirait par les traits suivants :

- Un dialogue social qui existe et qui fonctionne ;
- Le respect des règles statutaires et contractuelles ;
- Un climat social satisfaisant ;
- De réels déroulements de carrière participant d'une équité avec la centrale, pour les agents, titulaires comme non-titulaires ;
- Des conditions de travail normalisées et dignes ;
- Des directions exerçant leurs prérogatives.

Hélas !... Ici, la formation professionnelle n'a pas de budget propre ; là, l'action sociale est inexistante ; ailleurs encore, les règles d'hygiène et de sécurité sont ignorées ou bafouées... Bref, au-delà de ce qui ne fonctionne pas dans les EP, le plus grave, ce sont les inégalités que le passage en EPA a créées, alors qu'il est de la responsabilité du ministère de tutelle de garantir aux agents des « opérateurs » l'égalité de traitement.

Aujourd'hui, le budget 2009 porte la menace concrète de réductions budgétaires plus ou moins graves à l'encontre des « gros opérateurs à forts enjeux », pour reprendre les expressions floues utilisées dans le rapport Coppinger Dupuit sur la tutelle et le pilotage, rendu en 2007, rapport qui pointe avec une grande honnêteté l'imprécision de la notion d'opérateur, « à la fois budgétaire et comptable, élaborée *a posteriori* pour accompagner la mise en œuvre de la LOLF » (p. 9). Les coupes budgétaires sont ressenties comme une « punition », par ceux-là mêmes qui ont rempli leur « contrat » de la course au mécénat. Les grands patrons des EP concernés protestent dans un article du journal *Le Monde* du 13 octobre. Ils fustigent le

désengagement de l'État, sans mesurer que là était bien la finalité cachée de l'« EuPéisation » — si l'on nous accorde ce barbarisme — forcenée de ce ministère. Doit-on rappeler qu'il n'a pas fallu dix ans pour que double le nombre d'établissements publics ? Aujourd'hui, on veut en ajouter un, sur la base éminemment fumeuse d'un « pari sur un potentiel » et il est à craindre que rien, et surtout pas le bon sens, ne permette de l'éviter.

Le couperet financier aura probablement des conséquences désastreuses sur la qualité du service public rendu aux usagers, pourtant déjà très dégradé ou franchement dévoyé. Les EP sont censés faire des économies. Mais où ? Car c'est précisément dans les EP, où la précarité devient la règle, que les conditions d'emploi sont le plus dégradées.

Quant à la rénovation de la tutelle, c'est une vieille lune : cela fait quelques cabinets ministériels et ministres successifs qu'on nous en rebat les oreilles. La CFDT-Culture affirmait, il y a quelques années, qu'« autonomie ne veut pas dire indépendance ». Voilà-t-il pas ce « slogan » repris depuis peu, par l'administration elle-même, sans que l'incantation conduise à la concrétisation !

La tutelle, pourtant, n'est-elle pas présente dans les conseils d'administration des EP ?

Qu'y fait-elle ? D'occasionnels « rappels à l'ordre », aimablement formulés, inscrits au procès verbal, et n'entraînant nulle promesse de changement dans ces instances vouées à l'enregistrement ?

Pour toutes ces raisons, la CFDT-Culture ne croit plus aux bonnes intentions de notre administration. Mais il y a plus :

- La diminution du budget des EP se veut un encouragement à une dynamique de recherche de sources budgétaires propres. Mais quand la part budgétaire propre des établissements aura dépassé celle du budget provenant de l'État, quelle légitimité aura le ministère pour intervenir ? L'exemple éloquent du Louvre conforte nos craintes.
- Le dégraissage des administrations centrales au moment même où elles reçoivent la charge d'exercer une tutelle « renforcée », nous paraît d'un cynisme achevé. Les moyens actuels sont déjà insuffisants. Qu'en sera-t-il dans quelques années voire quelques mois, lorsque leurs forces vives auront été aveuglément sabrées au nom de la sacro-sainte — et néanmoins ubuesque et arbitraire — règle du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux ?

Aujourd'hui nous devons à nos adhérents et à tous les agents de ce ministère de nous prononcer avec la plus grande vigueur contre la création d'un nouvel EPA avec Fontainebleau, alors même qu'aucun des problèmes endémiques que nous venons d'évoquer n'a jamais été résolu par aucune équipe ministérielle.